



Montréal, le 18 mars 2025

PAR COURRIEL

Inscription et Assurance des compétences

Organisme canadien de réglementation des investissements
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto ON M5H 0B4
Courriel : proficiency@ciro.ca

Négociation et marchés

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, bureau 1903, boîte postale 55
Toronto ON M5H 3S8
Courriel : tradingandmarkets@osc.gov.on.ca

Réglementation des marchés des capitaux

B.C. Securities Commission
Pacific Centre
701, rue Georgia Ouest, C. P. 10142
Vancouver BC V7Y 1L2
Courriel : CMRdistributionofSROdocuments@bcsc.bc.ca

**Objet : Modifications des règles – Appel à des commentaires
Projet d'harmonisation des programmes de formation continue de l'OCRI**

Bonjour,

La Chambre de la sécurité financière (« Chambre » ou « CSF »), remercie l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI ») pour l'occasion d'offrir nos commentaires sur le projet d'harmonisation de ses programmes de formation continue.

Nous insistons sur notre volonté de collaborer avec l'OCRI dans le meilleur intérêt de nos membres respectifs et dans le plein respect de notre mission de protéger l'intérêt public québécois, consommateurs de produits et services financiers. L'OCRI supervise les courtiers en placement et en épargne collective, tandis que la Chambre, créée par la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*¹ ("LDPSF"), encadre plus de 34 000 professionnels de la distribution de produits et services financiers qui œuvrent dans les domaines du courtage en épargne collective, courtage en plan de bourses d'études, en assurance de personnes, en assurance collective de personnes et en planification financière.

¹ RLRQ, c.D-9.2



Le modèle d'encadrement multidisciplinaire au Québec favorise depuis plus de 25 ans, la protection du public et l'excellence des professionnels par le développement des compétences, la formation continue, le renforcement de la déontologie et, lorsque requis, permet d'entreprendre des enquêtes et de déposer des poursuites disciplinaires à l'encontre des professionnels.

La Chambre suit avec intérêt la mise en place des activités de l'OCRI au Québec. Nous avons eu le plaisir de tenir plusieurs rencontres et discussions préliminaires avec vous avec l'objectif de concevoir un plan qui à terme, permettra de continuer à offrir à nos membres respectifs ainsi qu'au public québécois un encadrement multidisciplinaire efficace et intégré.

Travailler ensemble et en amont

Nous comprenons que le Projet de consolidation des règles, phase 4, aura également une incidence sur la formation continue et nous réitérons la volonté de la Chambre de travailler avec l'OCRI en amont afin d'arrimer nos actions et nos évolutions dans le meilleur intérêt des consommateurs et des intermédiaires que nous encadrons.

Les représentants de courtiers en épargne collective (« CEC ») inscrits au Québec ne sont pas assujettis aux exigences de l'OCRI en FC comme leurs activités sont exercées au Québec. En effet, l'établissement des règles de la formation continue (« FC ») ainsi que leur surveillance, établi par règlement de la LDPSF, relève du mandat, des fonctions et des pouvoirs de la Chambre. Comme vous le mentionnez dans votre appel à des commentaires, pendant la phase 1, le même cadre continuera de s'appliquer.

En ce qui concerne vos phases subséquentes, l'OCRI envisage « un plan de transition » pour les CEC et les représentants inscrits au Québec, ainsi que pour la compétence correspondante de la CSF sur l'établissement des règles et la surveillance de la FC au Québec. Comme nous comprenons que l'OCRI doit respecter les lois du Québec, nous ne saisissons pas la pleine portée de votre intention et avons besoin d'éclaircissements.

Dans cette perspective et puisque que la LDPSF nous accorde la responsabilité de l'encadrement et l'établissement des règles de FC des représentants en épargne collective, nous vous proposons de travailler ensemble, dès maintenant, pour mieux comprendre, repérer et dénouer les éventuelles problématiques relatives à nos missions respectives qui pourraient se présenter, ainsi que pour bien évaluer les améliorations potentielles à la réglementation pouvant être amenée par notre collaboration au Québec en tenant compte de l'harmonisation présente entre les différentes disciplines que nous supervisons.



La Chambre, un modèle inspirant

Bien plus qu'une « incidence régionale » pour l'OCRI, la Chambre, nous le disons modestement, pourrait être un modèle inspirant, notamment en matière de FC pour l'ensemble du Canada. Par ailleurs, l'encadrement multidisciplinaire des professionnels, un avantage indéniable du système québécois, assure une supervision optimale des intermédiaires exerçant dans plusieurs secteurs d'activité. Ce système donne aux consommateurs l'avantage de conseils et services intégrés, de professionnels bien formés et polyvalents, et d'une protection étendue. C'est pourquoi il nous importe de travailler en collaboration avec vous pour rendre encore meilleur ce modèle intégré et, pourquoi pas, aussi inspirer les autres provinces afin qu'elles puissent tirer avantage des meilleures pratiques d'encadrement.

Au cours des dernières années, la Chambre a su travailler avec l'industrie incluant des responsables de la conformité, des responsables de la formation et du développement professionnel, des responsables de la distribution ainsi que des membres conseillers pour mieux comprendre la réalité terrain et ainsi apporter des améliorations à ses systèmes et ses façons de faire; en fait, au cours des 5 dernières années, c'est plus de 7 millions de dollars qui ont été investis dans nos solutions numériques et de cybersécurité pour améliorer nos services, pour une protection du public accrue ainsi que pour répondre aux demandes de l'industrie que la Chambre estimait légitimes. À cet investissement, il faut ajouter la somme de quatre (4) millions de dollars qui est présentement réservée pour la modernisation et l'évolution future des actifs informationnels de la Chambre. Nos efforts et investissements ont notamment procuré à l'industrie les rehaussements suivants :

- Les membres de la Chambre retrouvent au sein d'une seule et même plateforme toute la documentation relative à leur développement professionnel. Les unités de formation continue (« UFC ») sont inscrites dans la plateforme numérique sécurisée de la CSF, au moyen d'un compte personnalisé dans un espace dédié. Ce système a été conçu pour faciliter la gestion de l'ensemble du dossier de formation continue et permet d'avoir l'information sur le dossier UFC à jour, peu importe le cabinet ou le courtier auquel le représentant est rattaché.
- Développé en 2022, l'*Espace courtier/cabinet* est un canal numérique intégré à la plateforme numérique sécurisée de la CSF offre aux responsables de la conformité ou dirigeants-responsables un accès au dossier de formation continue des membres afin d'assurer une meilleure conformité, particulièrement lors des fins de périodes de formation. Ce nouveau service disponible gratuitement pour les firmes et sur une base purement volontaire de leur part, a suscité une adhésion impressionnante. En effet, le déploiement ordonné de l'*Espace courtier/cabinet* par le biais d'un accompagnement personnalisé de la CSF s'est solidement implanté avec son adoption par quelque 70 firmes² (courtiers et cabinets) présentes au

² INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC., ROYAL MUTUAL FUNDS INC./FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC., BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC. / NATIONAL BANK SAVINGS AND INVESTMENTS INC., BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC., LES SERVICES FINANCIERS PRIMERICA LTÉE / PRIMERICA FINANCIAL SERVICES LTD., INVESTIA FINANCIAL SERVICES INC. / INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC., CIBC SECURITIES INC./PLACEMENTS CIBC INC., AGENCE D'ASSURANCE GROUPE FINANCIER MONDIAL DU CANADA INC./WORLD FINANCIAL GROUP INSURANCE AGENCY OF CANADA INC., TD INVESTMENT SERVICES INC. / SERVICES D'INVESTISSEMENT TD



Québec et ailleurs au Canada et qui visent plus de 20 000 membres de la Chambre.

Grâce à *l'Espace cabinet/courtier*, qui permet une surveillance étendue et proactive de la formation des représentants, les consommateurs s'en trouvent mieux protégés puisque le taux de conformité des membres en lien avec leurs obligations de formation continue lors de la plus récente fin de période de formation, se terminant le 30 novembre 2023, a été exemplaire. Cela a ainsi permis d'éviter de nombreuses suspensions de permis de la part de l'AMF et de maintenir les services aux consommateurs.

- Afin de rendre le processus de reconnaissance des formations plus simple et efficace, un tout nouveau canal numérique intégré à la plateforme sécurisée de la CSF, *l'Espace partenaire de formation*, a été conçu et rendu opérationnel à la fin de 2024. À la suite de plus d'une cinquantaine de consultations et d'ateliers de travail avec des responsables du développement professionnel, des courtiers et des cabinets, plusieurs améliorations ont été apportées qui en résulte un service en ligne complètement intégré, efficace, qui assure une meilleure gestion des formateurs et qui répond aux besoins de tous. Nous avons aussi renforcé, en accord avec l'AMF, la robustesse de nos processus et de la reconnaissance des formations, et ce, dans une perspective de protection des consommateurs.
- La Chambre a également mis en place un pont technologique au bénéfice de l'industrie et de l'Institut de planification financière (« IPF ») ainsi que les planificateurs financiers qui sont membres de la CSF. Ce canal permet ainsi de soumettre les demandes de reconnaissance conjointement à nos deux organisations, permettant à l'industrie de soumettre une seule et unique demande de reconnaissance à travers *l'Espace partenaire de formation* (incluant tous les critères complémentaires requis des deux organisations).

INC., PFSL INVESTMENTS CANADA LTD./LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE, INVESTORS GROUP FINANCIAL SERVICES INC./ SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC., SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC., SERVICES D'ASSURANCE I.G. INC. /I.G. INSURANCE SERVICES INC., SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC./PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC., LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC., MICA CAPITAL INC., GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC., SERVICES FINANCIERS RBC GESTION DE PATRIMOINE INC./RBC WEALTH MANAGEMENT FINANCIAL SERVICES INC., DISTRIBUTION FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC./SUN LIFE FINANCIAL DISTRIBUTORS (CANADA) INC., C.S.T. SAVINGS INC./ÉPARGNE C.S.T. INC., MICHEL RHÉAUME ET ASSOCIÉS LTÉE, MÉRICI SERVICES FINANCIERS INC./MERICI FINANCIAL SERVICES INC., SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, BMO SERVICES CONSEILS EN ASSURANCES ET PLANIFICATION SUCCESSORALES INC. / BMO ESTATE INSURANCE ADVISORY SERVICES INC., BMO NESBITT BURNS INC., SERVICE D'ASSURANCE GESTION DE PATRIMOINE SCOTIA INC./SCOTIA WEALTH INSURANCE SERVICES INC., COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC, KALEIDO CROISSANCE INC. / KALEIDO GROWTH INC., CIBC WOOD GUNDY SERVICES FINANCIERS (QUÉBEC) INC. / CIBC WOOD GUNDY FINANCIAL SERVICES (QUEBEC) INC., LUSSIER CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC./LUSSIER FINANCIAL SERVICES FIRM INC., 169356 CANADA INC., SERVICES D'ASSURANCE TD WATERHOUSE INC. / TD WATERHOUSE INSURANCE SERVICES INC., CABINET D'ASSURANCE BANQUE NATIONALE INC. / NATIONAL BANK INSURANCE FIRM INC., WFG SECURITIES INC., VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC. / WHITEHAVEN SECURITIES INC., GLOBAL MAXFIN INVESTMENTS INC. / LES INVESTISSEMENTS GLOBAL MAXFIN INC., SERVICES D'INVESTISSEMENT FÉRIQUE, SÉCURIGLOBE INC./SECURIGLOBE INC., BOTICA CAPITAL MANAGEMENT INC./GESTION DU CAPITAL BOTICA INC., CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC., PHILLIPS, HAGER & NORTH INVESTMENT FUNDS LTD., GESTION FINANCIÈRE SENTINEL, WORLDSOURCE FINANCIAL MANAGEMENT INC./GESTION FINANCIERE WORLDSOURCE INC., CANASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE, LES ASSURANCES ROBILLARD & ASSOCIÉS INC., EMMMA SERVICES FINANCIERS INC., SERVICES FINANCIERS PLANICA INC., MEDAVIE INC., EMBARK STUDENT CORP. / EMBARK ÉTUDIANT CORP., LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC, GROUPE FINANCIER STRATÈGE INC., COMPAGNIE D'ASSURANCE RBC DU CANADA, PINC. COLLECTIF INC., ARCHER GESTION PRIVÉE INC., VIGILIS SOLUTIONS COLLECTIVES INC., GESTION PRIVÉE DE PLACEMENT PEMBROKE LTÉE / PEMBROKE PRIVATE WEALTH MANAGEMENT LTD., NFP CANADA CORP., LAFOND, AVANTAGES SOCIAUX ET ACTUARIAT INC., CF2G INVESTISSEMENT INC. / CF2G INVESTMENT INC., ACCÈSconseil MAINGUY GAGNON-ROCHETTE INC., SPECIALTY LIFE INC., GROUPE CONTACT PLUS INC., ARCHER GESTION DE PORTEFEUILLE INC., AGENCE D'ASSURANCES RBC LTÉE / RBC INSURANCE AGENCY LTD., GROUP FORCE BENEFITS INC., PAGÉ - SERVICES FINANCIERS INC., VENTUM INSURANCE SERVICES CORP.



- Les membres de la Chambre auront bientôt accès à de nouvelles fonctionnalités de leur *Espace membre*. Tout d'abord, l'implantation du clavardage pour optimiser l'interaction avec les utilisateurs et qui permettra d'améliorer l'efficacité et la disponibilité du service, tout en offrant une expérience personnalisée. De plus, une foire aux questions interactive sera également déployée afin que les membres puissent obtenir des réponses à toute heure et au moment qui leur convient. Il est également prévu d'incorporer au dossier UFC des membres d'autres fonctionnalités pour améliorer la qualité des services offerts par la Chambre.
- Depuis plus de deux années maintenant, la Chambre rend disponible gratuitement de plus en plus de formations issues de ses partenariats avec des organismes tels que l'Institut national de recherche scientifique (à travers la chaire de recherche et de formation, la Chaire argent, inégalités et société), EducÉpargne, Option consommateurs ou encore l'Association de la planification fiscale et financière en plus de rendre gratuites des formations entièrement conçues par la CSF en matière de conformité. En 2024, grâce à sa stratégie visant à démocratiser l'accès à des formations de qualité, la Chambre a enregistré plus de 44 000 inscriptions à des formations disponibles depuis sa plateforme numérique sécurisée. Il s'agit d'une augmentation de 2 341 % d'inscriptions aux formations, comparativement à l'année 2022 (excluant les inscriptions au cours obligatoire en conformité). Ces résultats témoignent de l'engouement des conseillers pour des formations de qualité et de l'adhésion de l'industrie à l'égard de l'évolution des services de la Chambre.
- Nous ne pouvons passer sous silence tout le travail réalisé avec l'industrie et les membres pour définir les compétences multidisciplinaires³ à maîtriser, peu importe dans quelle discipline exerce le membre. Ceci a donné lieu à de nombreuses nouvelles occasions de formation gratuites pour les membres, notamment avec l'édition du ProLab 2024⁴, du mois d'octobre dernier, et l'événement ProLab 2025⁵, qui aura lieu le 8 mai prochain.

Tous ces résultats et ces améliorations ont été travaillés de concert avec l'industrie et le terrain ce qui prouve que nous aurions avantage à travailler en amont ensemble pour voir à des solutions durables et à large adhésion.

³ Les compétences multidisciplinaires (actuelles et futures) ciblées aux conseillers en services financiers ont été identifiées à la suite d'ateliers de travail impliquant des groupes clés dans l'industrie : le sens client, la communication d'impact, le développement en continu, la rigueur, le développement des affaires, la priorisation agile et la capacité de synthèse dans la complexité.

⁴ Chambre de la sécurité financière, [CSF Mag, Vol. 50, no. 3, automne-hiver 2024](#).

⁵ [ProLab 2025 : Évoluer au rythme du changement](#), le 8 mai 2025 à Trois-Rivières.



Incidences générales de la phase 1

Votre projet d'harmonisation des programmes de FC prévoit une première mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2026. Nous comprenons que cette date ne s'applique pas aux représentants en épargne collective du Québec, mais des impacts immédiats doivent être considérés pour les représentants ayant un certificat en épargne collective au Québec et une autre licence en épargne collective à l'extérieur du Québec. Comme ces représentants devront suivre les deux programmes de formation continue (incluant des principes de conservation et d'accréditation différents), soit ceux de la CSF et de l'OCRI, nous suggérons, comme nous l'avons convenu avec l'Association canadienne en fonds mutuels (« ACFM ») en 2023, de miser sur le programme de la CSF pendant la phase transitoire et d'évaluer ensemble les solutions possibles pour la suite. Cette entente avait été saluée par de nombreux acteurs de l'industrie et nous vous soumettons que le Conseil des fonds d'investissement du Québec nous encourage à la renouveler dans les plus brefs délais.

Considérant les investissements, les solutions éprouvées et la grande adhésion de l'industrie, nous proposons à l'OCRI les services que la CSF est en mesure d'offrir avec sa plateforme pleinement intégrée, qui permet notamment la tenue et la conservation des dossiers de formation, comme d'autres acteurs l'ont déjà fait et d'autres qui sont en train de le considérer.

Incidences des phases subséquentes

Nous invitons l'OCRI à considérer d'autres effets à plus long terme de ses intentions en matière de FC. Par exemple les exigences de conservation documentaire, les obligations de reconnaissance (ou d'accréditation), les transferts d'UFC d'un cycle à l'autre ou encore les dates de début et de fin de cycle. Il y a des irritants potentiels qui ne semblent pas avoir été considérés et pouvant aller à l'encontre des objectifs d'efficacité et de simplicité souhaités par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il ne faut pas non plus oublier de considérer que plusieurs courtiers et cabinets ont à leur emploi des personnes détenant d'autres permis d'exercice qui ne sont pas encadrés par l'OCRI et qui sont assujettis à un régime déjà bien intégré. Le risque pourrait être de dériver d'un régime harmonisé vers un régime fragmenté.

En terminant, nous sommes sensibles au fardeau réglementaire et aux besoins d'harmonisation, et tant que la protection du public demeure une considération primordiale, nous sommes ouverts aux évolutions de la réglementation. Il nous apparaît aussi important d'évaluer les occasions d'amélioration en tenant compte du modèle multidisciplinaire présentement en vigueur visant 34 000 membres et qui est pleinement intégré et harmonisé au Québec. Ce modèle, qui prévoit un encadrement plus robuste que celui proposé par l'OCRI, notamment par l'encadrement structuré de la FC, l'obligation de la reconnaissance des formations, les devoirs et règles applicables aux formateurs, ainsi que la surveillance systématique des dossiers UFC des membres, offre une protection du public éprouvée et a inspiré d'autres organisations professionnelles d'ici et d'ailleurs et nous espérons qu'il pourra être considéré par l'OCRI pour la suite des choses.



**Chambre
de la sécurité
financière**

2000, av. McGill College, 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 3H3
514 282-5777 1 800 361-9989
chambresf.com

Nous demeurons disponibles pour échanger avec vous afin d'organiser les prochaines étapes ensemble et faire en sorte que cette évolution soit au bénéfice de nos membres respectifs, de l'industrie et surtout des consommateurs que nous devons protéger.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Marie Elaine Farley, Ad. E., IAS.A
Présidente et cheffe de la direction